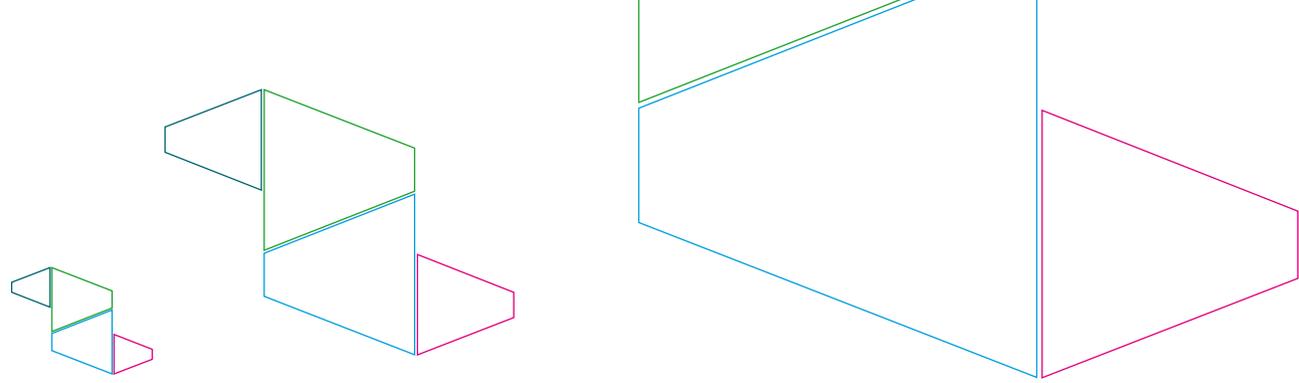


Maison B.-D

— Le Mas-d'Agenais

HABITAT DU FUTUR



Situé à proximité du bourg, le bâtiment s'insère dans le site en prenant soin de minimiser son impact : réduction des surfaces imperméabilisées, végétation conservée, orientation optimisée, volumes compacts... Le projet, très contemporain, intègre les contraintes environnementales dès les premières phases de conception : orientation du projet, dimensionnement des ouvertures, positionnement dans le site, etc. Le bâtiment est couvert par une toiture végétalisée qui augmente son inertie thermique. Une attention particulière a été portée à la gestion de l'eau : récupération des eaux de pluie, utilisation des eaux usées en fin de cycle d'assainissement individuel pour l'arrosage, chantier sec. Chauffe-eau solaire, poêle à granules et VMC (Ventilation mécanique contrôlée) double-flux favorisent la faible consommation en énergie électrique. Le projet est pensé de manière évolutive en termes de programme, intégrant lieux de travail et évolution des modes de vie au cours du temps.



plan rez-de-chaussée

NATURE DU PROJET

CONSTRUCTION NEUVE

SHON (Surface hors œuvre nette)	128 m²	COMMUNE D'IMPLANTATION	Le Mas-d'Agenais
COÛT TOTAL TRAVAUX HT	193 250 €	LAURÉAT	2012
RATIO EN € HT/M² SHON	1 510 €/m²	ARCHITECTE	Atelier d'architecture construction durable

LES POINTS FORTS DE CE PROJET

CRITÈRE 1

Qualité de l'intégration paysagère

Grande parcelle assez proche du bourg et en bout de secteur urbanisé. Bonnes implantation et orientation de la construction sur la parcelle (préservation du cadre boisé et optimisation des apports solaires par l'orientation sud).

CRITÈRE 2

Capacité à constituer une nouvelle référence architecturale

Ensemble résolument contemporain avec une volumétrie d'ensemble compacte en bardage bois. Lignes épurées favorisant l'intégration dans le paysage.

CRITÈRE 3

Capacité à intégrer des nouveaux modes d'habiter

Toutes les fonctions sont accessibles de plain-pied en rez-de-chaussée et la construction est évolutive.

CRITÈRE 4

Performance énergétique

Assez bon niveau de performance énergétique et cohérence de l'ensemble (isolation, inertie, orientations...).

CRITÈRE 5

Utilisation des énergies renouvelables et économie des ressources

Bonne gestion des ressources naturelles et des économies d'énergie : VMC double flux, poêle bois, ECS (Eau chaude sanitaire) solaire. Toiture végétalisée, orientation et protection des vitrages.

CRITÈRE 6

Qualité du confort thermique, acoustique et hygrothermique

Isolation thermique et acoustique de bonne qualité à base d'isolants naturels. Ventilation des locaux par VMC double flux. Bonne régulation hygrométrique.

CRITÈRE 7

Qualité et intérêt des matériaux de construction

Utilisation majoritaire de matériaux à base de produits naturels (peinture sans solvant, bois, ouate de cellulose).

CRITÈRE 8

Cohérence économique du projet

Projet de taille modeste et cohérent sur le plan économique.



INFORMATIONS ET CONTACTS



Suivi administratif des dossiers :

Conseil général de Lot-et-Garonne, Service Développement durable
1 633 av. du g^{al}-Leclerc, 47922 Agen Cedex 9
developpementdurable@cg47.fr / 05 53 69 42 14 / www.cg47.fr

Crédits photos : Émilie Dubrul

caue 47

Suivi technique des dossiers :

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Lot-et-Garonne
9 rue Étienne-Dolet, 47000 Agen
contact@caue47.com / 05 53 48 46 70 / www.caue47.com